

Montréal, le 22 juin 2017

**Par dépôt électronique (SDÉ) et par courriel**

M<sup>e</sup> Ricardo Hrtschan  
Colby Monet, s.e.n.c.r.l.  
1501, avenue McGill College  
Bureau 2900  
Montréal (Québec) H3A 3M8

M<sup>e</sup> Yves Fréchette et M<sup>e</sup> Simon Turmel  
Affaires juridiques  
Hydro-Québec  
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande de révision de Construisez-le sous terre Dollard-des-Ormeaux et Raymond Calouche et Peter Di Leo de la décision D-2016-013 rendue dans le dossier R-3946-2015  
Notre dossier : R-4007-2017**

---

Maîtres,

La Régie de l'énergie (la Régie) vous avise qu'elle tiendra une audience relative à la demande mentionnée en rubrique le **14 juillet 2017, à compter de 9 h**, à la salle Krieghoff de ses bureaux de Montréal. L'audience portera uniquement sur les moyens préliminaires, le cas échéant, et la demande relative à l'émission d'ordonnances de sursis et de sauvegarde.

La Régie demande au Transporteur et au Distributeur de produire tout document concernant les moyens préliminaires qu'ils entendent, le cas échéant, soulever au plus tard le **7 juillet 2017 à 12 h**.

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments distingués.

***Pierre Méthé pour***  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml